



Aligning capital with purpose

Charte d'Investissement Responsable

Contexte

Notre engagement chez ATLAS RESPONSIBLE INVESTORS (« ATLAS ») est de délivrer une performance sans compromis pour nos investissements sur les marchés cotés, et contribuer ainsi à la transformation de l'économie vers les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

La raison d'être de notre société de gestion est de « Transformer la finance en remettant l'investissement au service de l'économie réelle, pour l'émergence d'un capitalisme plus juste et plus durable. »

ATLAS se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité les objectifs sociaux et environnementaux suivants :

- Permettre aux investisseurs de voter avec leur capital en finançant les entreprises les plus engagées en développement durable.
- Contribuer à l'accélération vers une économie bas carbone alignée avec les Accords de Paris.
- Redistribuer de la valeur en réinvestissant une partie des profits dans des projets à impact positif.

Pour poursuivre sa mission, ATLAS offre deux stratégies d'investissement de retours absolus en mandats de gestion ou sous formats fonds UCITS dès 2022 :

- Une stratégie de retours absolus Long/Short Equity
- Une stratégie conviction Long Only Equity

La contribution aux Objectifs de Développement Durable est au cœur de la mission d'ATLAS. Notre objectif est de proposer aux investisseurs des stratégies permettant de concilier performance et impact positif sur la société et l'environnement. Cette recherche d'impact est mise en œuvre à travers l'intégration en amont des enjeux de développement durable dans notre processus de sélection, et la mesure a posteriori de la qualité de nos portefeuilles et leur impact sur ces enjeux environnementaux et sociaux.

Par ailleurs l'engagement d'ATLAS de reverser 50% de ses commissions de surperformance à un fonds de dotation qui aura un fort impact social et environnemental par le soutien direct à des associations ou des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

ATLAS est donc positionné comme acteur de la « Finance à Impact » et les stratégies d'investissement d'ATLAS sont classifiées « Article 9 » dans le cadre de la nouvelle taxonomie européenne (Réglementation SFDR).

Contenu de la politique

A travers sa politique ESG appelée « Charte d'Investissement Responsable », ATLAS présente ses politiques et pratiques en matière d'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus de sélection d'investissement et de gestion de portefeuille. Cette charte illustre les engagements forts pris par ATLAS pour promouvoir l'investissement responsable dans l'ensemble de ses activités.

La *Charte d'Investissement Responsable*, ainsi que la *Politique d'Engagement Actionnarial* et la *Politique d'Intégration des Risques de Durabilité* qui lui sont liées sont disponibles sur le site internet d'ATLAS.

Cette charte détaille les sujets suivants :

1. Stratégie d'Investissement

- a) *Objectifs d'Investissement Responsable*
- b) *Univers d'Investissement*
- c) *Politique d'Exclusions*
- d) *Processus de Sélection des Investissements*

2. Dialogue & Engagement Actionnarial

- a) *Panels d'Experts en Développement Durable*
- b) *Constructivisme*
- c) *Politique de Vote*

3. Impact

- a) *Performance ESG du portefeuille*
- b) *Certification, influence et réseaux*
- c) *Fonds de Dotation*

1. Stratégie d'Investissement

a) Objectifs d'Investissement Responsable

ATLAS investit dans des sociétés contribuant à l'atteinte des 11 objectifs d'Investissement Responsable (OIR) qu'elle a identifiés comme critiques pour le développement durable et qui sont tous corrélés aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Ils couvrent la majorité des thématiques sociales et environnementales des ODD auxquelles les entreprises peuvent contribuer à travers leur activité économique.

Les 11 OIR d'ATLAS sont les suivants (définition des objectifs en **Annexe 1**):

- 1- Mobilité Propre
- 2- Transition Energétique
- 3- Finance Inclusive
- 4- Santé & Bien-Etre
- 5- Education & Promotion de la Paix
- 6- Gestion Efficace des Ressources
- 7- Consommation Responsable
- 8- Villes Durables
- 9- Alimentation Durable
- 10- Tech for Good
- 11- Préservation de l'Eau

La société effectue 100% de ses investissements en ligne avec ses 11 Objectifs d'Investissement Responsable.

ATLAS définit comme entreprises contributrices à ses OIR les sociétés qui :

- Contribuent par nature à la transition écologique ou au progrès social à travers les produits et services qu'elles commercialisent
- Sont pionnières sur le plan environnemental et social par les pratiques et l'innovation qu'elles mettent en œuvre sur les thématiques les plus matérielles pour leur activité.

De plus, leurs contributions doivent être :

- Substantielles
- Ne pas causer de préjudices importants aux autres objectifs environnementaux (principe DNSH – Do No Significant Harm)
- Exercées dans le respect d'un minimum de garanties des droits de l'homme et du travail

b) Univers d'investissement

Notre processus d'investissement commence par la sélection des secteurs d'activité qui contribuent à nos 11 OIR et à la définition de nos univers d'investissement à travers les étapes décrites ci-après.

i) Une analyse de matérialité de chacun de nos Objectifs d'Investissement Responsable nous permet d'identifier les enjeux matériels majeurs de développement durable associés à chaque thématique. Cette étape de la recherche est mise à jour régulièrement, sur la base de rapports des organisations internationales

et d'experts scientifiques et économiques, ainsi que des connaissances internes de l'équipe et des parties prenantes d'ATLAS.

ii) **Une analyse détaillée des chaînes de valeur** clés à l'intérieur de chaque Objectif d'Investissement Durable permet d'identifier les principaux secteurs d'activité qui contribuent à adresser les enjeux matériels identifiés à la première étape.

Cet univers de départ est constitué d'environ 2000 sociétés sur les marchés européens et nord-américains. Sont appliquées ensuite à ces univers nos politiques d'exclusion et de sélection de valeurs éligibles sur la base de leur caractéristiques ESG.

c) **Politique d'exclusions**

Un certain nombre d'activités sont exclues de l'univers d'investissement car elles ne contribuent pas par nature à l'atteinte de nos Objectifs d'Investissement Responsable. Sont exclues en particulier les sociétés ayant une part significative de leur chiffre d'affaires dans des secteurs que nous jugeons controversés du fait de leur impact environnemental et/ou social négatif.

Energie

L'utilisation intensive du pétrole et du charbon à moyen et à long terme dans le mix énergétique va à l'encontre de la transition énergétique et de la trajectoire des Accords de Paris pour maintenir le réchauffement climatique en dessous de 1.5 degrés à 2100. Lors de la COP 26 à Glasgow, 200 pays se sont engagés à accélérer les efforts vers la diminution progressive de l'énergie au charbon et des subventions inefficaces aux énergies fossiles.

Par conséquent, les entreprises qui génèrent plus de 30% de revenus dans ces combustibles fossiles, sans stratégie de transition crédible, rapide, et reconnue par des experts indépendants, ne sont pas éligibles à nos investissements. Cela s'applique aux entreprises directement impliquées dans l'extraction, la transformation, le raffinage ou le commerce de pétrole, charbon ou gaz non conventionnel. Cela s'applique également aux entreprises qui vendent des équipements dédiés à ces processus.

Sont exclues plus particulièrement de nos investissements les entreprises générant plus de 10% de leurs revenus dans les activités suivantes :

- **Charbon thermique** : entreprises impliquées dans la production d'énergie à partir de charbon thermique, très intensive en émission de gaz à effet de serre.
- **Sables bitumeux et forage arctique** : ces méthodes d'extraction présentent des niveaux élevés d'émissions de gaz à effet de serre et ont des conséquences graves sur la biodiversité des écosystèmes naturels.

Santé & Addiction

- **Tabac et Cannabis récréatif** : entreprises dont plus de 10% des revenus sont issus de la production de tabac ou de cannabis récréatif qui peuvent générer des comportements addictifs et entraîner des conséquences graves sur la santé humaine. Leur production expose également à des risques élevés de durabilité tant sur les aspects sociaux que environnementaux.
- **Jeux d'Argent et de Hasard** : entreprises dont plus de 5% des revenus sont issus de la vente de jeux d'argent et de hasard (casinos, loteries, paris, jeux en ligne, etc). Ce type de jeu compulsif est controversé en raison des risques d'addiction et des impacts sociaux potentiels sur les personnes et les communautés vulnérables. Par ailleurs, l'industrie du jeu est plus exposée à des pratiques de blanchiment de capitaux.
- **Alcool** : entreprises dont plus de 30% des revenus sont issus de la de production et distribution de boissons alcoolisées qui peuvent générer des comportements addictifs et avoir des conséquences graves sur la santé humaine.

Agriculture

- **Agrochimie** : entreprises dont plus de 10% des revenus sont issus de la vente de de produits chimiques controversés et interdits à la commercialisation dans plusieurs pays et qui n'ont pas d'objectifs de retrait de ces produits d'ici 2025.
- **Huile de Palme** : entreprises dont plus de 10% des revenus sont issus de la production d'huile de palme non-durable, c'est-à-dire non certifiée RSPO (table ronde sur l'huile de palme durable).

Droits humains fondamentaux

- **Divertissement pour adultes** : entreprises dont plus de 5% des revenus sont issus de la production, services ou publication de divertissements pornographiques qui génèrent des risques d'addiction et exposent leurs participants à de graves risques liés aux droits humains fondamentaux, tels que le trafic d'êtres humains et autres formes d'exploitation.
- **Armements controversés** : entreprises dont plus de 5% des revenus sont issus de la production, vente et / ou distribution d'armes ayant un impact disproportionné sur les civils sans distinction, dans le respect notamment de la convention d'Ottawa. Cela comprend toutes les activités et composants/services relatifs au système d'arme principal dès qu'ils sont fabriqués sur mesure et essentiels à l'utilisation létale de l'arme. Les armes suivantes sont controversées : armes à sous-munitions, armes nucléaires, mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques.

- **Pratiques Médicales Controversées** : Entreprises pratiquant la recherche sur embryons humains ou dont les activités sont contraires aux repères éthiques inspirés de la Doctrine Sociale de l'Eglise. Ainsi nous excluons les acteurs dont les activités portent atteinte à la vie et à la dignité humaine.

Ethiques des affaires et Conventions Internationales

- **Pacte Mondial des Nations Unies et Principes Directeurs de l'OCDE** : entreprises dont les pratiques commerciales ou de gouvernance sont en violation grave des Principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE.

d) Processus de Sélection des Investissements

L'intégration des critères ESG et la prise en compte des enjeux de développement durable sont centrales dans le processus d'investissement. La Chief Impact Officer est en charge de la sélection des entreprises éligibles à l'investissement et conduit une première étape de filtre fondée sur une notation propriétaire complétée par une étape de recherche qualitative fondée sur du jugement humain.

i) Notation ESG

A l'aide de notre méthodologie de notation, nous identifions les acteurs contribuant positivement à résoudre les enjeux de développement durable identifiés dans chaque secteur. Sont sélectionnées les sociétés dont la note ESG (établie avec une méthodologie propriétaire sur la base de données extra-financières fournies par nos prestataires externes) les positionnent dans les 20% « Best in Class ».

L'objectif d'Atlas est de contribuer à la transition vers une économie bas-carbone. Nous appliquons donc un filtre supplémentaire pour nous assurer de la performance climatique des entreprises, notre ambition étant d'avoir un portefeuille constitué de sociétés dont la trajectoire climatique est alignée avec les Accords de Paris. Le filtre climatique (Note CDP ou trajectoire validée par SBTi) est appliqué avec une rigueur spécifique sur les secteurs industriels pour lesquels les émissions de gaz à effet de serre sont particulièrement intensives et constituent un enjeu matériel majeur. Cette première sélection constitue l'univers d'investissement de départ.

A noter que les rapports de certaines sociétés de taille plus réduite ne sont pas toujours exhaustifs quant aux informations communiquées concernant les critères ESG, et ne permettent donc pas toujours d'avoir une analyse satisfaisante de ces derniers. Dans le cas où les informations mises à la disposition s'avèrent insuffisantes pour réaliser une analyse extra-financière, la société fait l'objet d'un contrôle plus approfondi et d'interactions avec les équipes de direction quand cela est possible. Après cette étude qualitative, elle sera

écartée par l'équipe d'investissement si elle présente un risque ESG spécifique ou elle pourra au contraire être intégrée à l'univers d'investissement initial.

ii) Analyse qualitative

Ces sociétés de l'univers d'investissement initial font ensuite l'objet d'une étude plus approfondie de leur stratégie de développement durable et de l'impact de leur modèle d'affaires. Notre équipe évalue en particulier l'utilité des produits et services de l'entreprise et leur contribution aux enjeux de durabilité de son secteur.

Certaines entreprises sont par nature "sustainability-native", ce qui signifie que leur raison d'être est une solution commerciale à un enjeu social ou environnemental qui a donc une contribution forte à nos OIR (Exemples : entreprises d'économie circulaire, de gestion des déchets, d'énergie propre, d'accès à la santé ou l'éducation etc.). Enfin nous étudions la capacité de l'entreprise à apporter de l'innovation de rupture pour répondre aux enjeux de développement durable. En effet, et en particulier pour les entreprises matures et de taille internationale, leur capacité à apporter des solutions vient essentiellement de leur capacité à se transformer, réinventer leurs modèles d'affaires et donc à innover.

Au cours de cette phase d'analyse qualitative, une attention particulière est portée aux "Repères éthiques de gestion financière" qui ont été établis en conformité avec la Doctrine Sociale de l'Église, et affirment les valeurs d'humanisme et de solidarité. ATLAS s'attache à sélectionner des sociétés qui se conforment à leurs six principes fondamentaux, ce qui est déjà en grande partie couvert par le filtre de notation initial.

Nous classifions les sociétés dans lesquelles nous investissons selon trois catégories :

- Les « Pionniers » : entreprises multinationales qui ouvrent la voie à la transformation de leur secteur sur les enjeux de développement durable les plus matériels dans leur activité.
- Les « Catalyseurs » : entreprises dont les produits et services permettent la transition des industries traditionnelles en offrant des solutions innovantes pour répondre aux différents enjeux de développement durable.
- Les « Disrupteurs » : entreprises innovantes disruptant leur industrie avec des produits et services durables dès leur conception, et qui apportent une contribution positive à la société ou l'environnement.

En conclusion, 100% des entreprises dans lesquelles ATLAS investit ont fait l'objet d'une notation ESG et d'une analyse qualitative de la stratégie développement durable de l'entreprise par notre équipe ce qui nous permet d'établir une *Thèse Impact* pour chacune des entreprises du portefeuille. Ces thèses Impact sont régulièrement revues par nos panels d'experts.

iii) Sélection des positions « Shorts »

Dans le cas particulier de la stratégie Long/Short Equity, les positions « Short » sont initiées contre des entreprises qui sont :

- En retard dans la transition et donc « worst-in-class » en ESG (valeurs parmi les 20% les plus basses de notre notation propriétaire, complétée par une analyse qualitative)
- En amont de controverses sociales ou environnementales majeures
- Dans nos univers d'exclusion, car dans ce cas leur activité ne contribue pas par définition aux OIR d'ATLAS.

La philosophie d'ATLAS sur les Shorts est que d'initier des positions contre des entreprises qui ne sont pas suffisamment engagées dans la transition est un signal plus fort pour les équipes de direction de ces sociétés que simplement les exclure de nos univers d'investissement. Cela nous permet de jouer un rôle de lanceur d'alertes sur des thématiques ESG ou des controverses majeures.

iv) Analyse fondamentale

Après la recherche ESG, démarre une phase d'analyse financière fondamentale qui permet au gérant de retenir dans les portefeuilles d'investissement une sélection de positions présentant le plus fort potentiel de rendement au regard de critères établis par ATLAS.

4) Dialogue & Engagement

L'intelligence collective et l'engagement sont au cœur de la stratégie d'ATLAS comme catalystes positifs du changement. A chaque étape, l'engagement et le dialogue avec les praticiens des sociétés et experts du développement durable enrichissent notre processus.

Par ailleurs, l'engagement actionnarial est un levier d'impact additionnel qui est au cœur de l'approche d'ATLAS et qui est décrit dans la *Politique d'Engagement Actionnarial* disponible sur le site internet.

En tant qu'actionnaire engagé, ATLAS s'implique activement dans la vie des entreprises afin d'inciter les équipes de direction à améliorer certains aspects de leur gouvernance ou de leur engagement social et environnemental.

Cet engagement s'exprime essentiellement par :

- Le dialogue, afin d'inciter les dirigeants à progresser sur certaines préoccupations en matière d'ESG.

Nous appelons « constructivisme » cette forme d’activisme actionnarial.

- L’exercice des droits de vote lors des assemblées générales annuelles.

a) Panels d’experts

En amont dans la sélection des univers et des positions, notre équipe dialogue avec des Panels d’Experts pour enrichir les thèses d’investissement, en particulier les Thèses Impact. Ces Panels sont constitués d’experts académiques ou du secteur privé sur chacun de nos 11 Objectifs d’Investissement Responsable, ils apportent leurs connaissances des enjeux et leur vision de praticiens. Nous privilégions des personnalités internationales, qui ont des fonctions de dirigeants, et nous essayons de maintenir un équilibre dans la diversité des profils. Les membres des panels sont bénévoles et sans conflit d’intérêt, engagés comme nous à faire de la finance un outil au service du développement durable.

b) Constructivisme

En aval, nous engageons avec certaines des équipes de direction des sociétés dans lesquelles ATLAS investit. Cet engagement se concentre en particulier sur les ambitions annoncées en développement durable et la façon dont les sociétés vont atteindre les objectifs annoncés. Notre équipe cherche à faire du « constructivisme » avec les sociétés pour les faire progresser soit en engageant seuls ou en montant des coalitions ou en participant à des campagnes d’investisseurs sur certaines thématiques ciblées comme l’action climatique ou le respect des droits de l’homme.

Si une société en portefeuille fait l’objet d’une controverse affectant ses notations ESG, nous utilisons les données de notre partenaire de notation ESG externe mais privilégions le contact direct avec la société pour une meilleure compréhension des problématiques et une protection du capital optimale.

c) Politique de vote

En tant qu’investisseur engagé, ATLAS exerce ses droits d’actionnaire, que ce soit via des propositions de résolutions, des votes de résolutions en assemblée générale, des échanges en amont des assemblées générales sur des enjeux ESG identifiés, ou la participation à des coalitions d’actionnaires.

La politique de vote est détaillée dans la *Politique d’Engagement Actionnarial* disponible sur le site internet

3) Impact

a) Performance ESG du portefeuille

ATLAS fixe des objectifs d’impact mesurables à son portefeuille d’investissement pour pouvoir publier annuellement un rapport d’impact.

En particulier ATLAS définira pour son rapport d'impact des indicateurs de performance en lien avec les six « objectifs environnementaux » selon l'article 9 du Règlement « Taxonomie Européenne » à savoir : l'atténuation du changement climatique; l'adaptation au changement climatique l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines; la transition vers une économie circulaire; la prévention et la réduction de la pollution; la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Les indicateurs du rapport d'impact couvriront donc les dimensions environnementales, mais également sociales et de gouvernance d'entreprise dont par exemple

- Environnement : les émissions de gaz à effet de serre ; la performance eau et énergie ; la gestion des déchets ; l'impact sur la biodiversité.
- Social : respect des droits de l'homme ; politiques d'inclusion, diversité et égalité des sexes.
- Gouvernance : politiques de rémunération ; composition des organes de gouvernance ; éthique des affaires et la non-violation des principes directeurs du UN Global Compact ou des « OECD Guidelines for Multinationals ».

Par ailleurs, ATLAS intègre dans son rapport de gestion mensuelle des critères extra-financiers comme l'exposition aux OIR.

b) Certifications, influence et réseaux

Pour poursuivre sa mission d'acteur engagé au service d'une finance plus durable, ATLAS fait partie de plusieurs réseaux d'influence et d'activisme pour contribuer activement au mouvement de « finance for good ».

ATLAS a été la première société de gestion alternative certifiée **B Corp** : accordée aux entreprises les plus engagées dans la transition écologie et sociale, cette certification est la reconnaissance de la rigueur de nos engagements.

En se lançant à Paris, ATLAS rejoint le mouvement des entreprises à mission en devenant **société à mission** au sens de la loi PACTE de 2019, avec une raison d'être inscrite dans ses statuts.

La stratégie d'ATLAS est alignée avec les 6 principes des **UN PRI** (United Nations Principles for Responsible Investment), à savoir :

1. Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.

3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
6. Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Par ailleurs ATLAS fait partie des investisseurs engagés avec le **CDP** pour encourager les émetteurs à rendre publics leurs engagements climatiques et à les faire évaluer par des organismes externes. ATLAS s'engage à contribuer à la recherche et aux progrès de la finance à impact, par exemple en contribuant aux travaux de « Finance for Tomorrow ». La définition de la Finance à impact qu'ils proposent est une « stratégie d'investissement ou de financement qui vise à accélérer la transformation juste et durable de l'économie réelle, en apportant une preuve de ses effets bénéfiques ». Elle s'appuie sur les piliers de l'intentionnalité, de l'additionnalité et de la mesure de l'impact : la contribution de sociétés de gestion engagée est essentielle pour définir plus précisément ces piliers.

e) Fonds de Dotation

Comme manifeste de nos convictions, nous nous sommes engagés à reverser 50% de nos commissions de surperformance à notre fonds de dotation.

Le fonds de dotation soutiendra des à des projets à fort impact social et environnemental :

- Soit par des investissements dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire
- Ou par des donations et des projets philanthropiques dont l'impact social et environnemental sera mesurable.

Cet engagement fort nous permet de dédoubler l'impact des investissements à travers ce mécanisme de partage de la valeur créée.

Conclusion

L'investissement responsable est central dans la mission d'ATLAS et l'équipe est dans un processus d'amélioration continue pour garantir à nos investisseurs des performances sans compromis avec un portefeuille d'actions de sociétés authentiquement engagées pour le développement durable. Cette politique pourrait être amenée à s'enrichir en fonction des progrès des pratiques et réglementations de la finance à impact.

ANNEXE 1 : Définition des 11 Objectifs d'Investissement Responsable d'ATLAS et corrélation avec les Objectifs de Développement durable des Nations Unies

